

Grand Prix de Canobus® de Jarnac Règlement 2025

En vous inscrivant à ce challenge, vous certifiez savoir nager et être en bonne santé le jour de la course (21/06/2025).

17-19 quai Ile Madame 16 200 JARNAC – France
Téléphone : (+33)5 45 81 32 01 – Portable : (+33)6 98 53 32 01
Courriel : jsck@orange.fr – Web : www.jsck.fr
SIRET: 78121458000032

Règlement 2025

1. Conditions de participation

Peuvent participer au Grand Prix de Canobus® :

- Les groupes de personnes d'une même entreprise, CE ou association (hors club FFCK)
- Les équipes inscrites au plus tard le vendredi 30 mai 2025 (dossier dûment complété)
- Inscriptions limitées à deux équipes par entreprise ou association. Au-delà, inscription sous réserve de l'accord de l'organisation en fonction du nombre d'engagés.

En cas de désistement de l'équipe :

- Avant la fin des inscriptions (vendredi 30 mai 2025), nous remboursons 100% des inscriptions.
- Entre la fin des inscriptions jusqu'à une semaine avant l'événement (vendredi 13 juin 2025), nous remboursons à 50%.
- Une semaine avant l'événement, il n'y aura pas de remboursement.

En cas d'annulation par l'organisateur sur décision préfectorale, vous aurez le choix de reporter votre inscription pour le mois de septembre 2025 ou de vous faire rembourser à 100% des droits d'inscription hors option et frais internet.

Assurance annulation : une assurance annulation vous sera proposée lors de la création de votre équipe, celle-ci correspond à 3% du prix de l'inscription.

2. Matériel

Le bateau monotype utilisé est le Canobus®. Celui-ci vous sera fourni par l'organisation et l'attribution des bateaux sera faite au hasard. Il est propulsé à l'aide de pagaies simples. Aucun autre type de propulsion n'est autorisé.

3. Équipement individuel

Le port de **chaussures fermées** et du **gilet de sauvetage** est obligatoire. Le gilet de sauvetage vous sera fourni **avant chaque embarquement** et sera à **restituer à chaque manche**. Le porteur de ce dernier, sera tenu individuellement responsable des dégâts « infligés » à cet équipement.

4. Équipage

Les équipages seront composés au maximum de 8 rameurs ainsi que deux remplaçants possibles (*voir l'inscription sur internet) et d'un barreur fourni par l'organisateur. Le barreur sera mis à disposition par l'organisation et tiré au sort avant l'embarquement. Une seule personne mineure par embarcation âgé minimum de 16 ans peut participer à la manifestation avec une autorisation parentale.

Chaque personne composant l'équipe sera muni d'un bracelet apposé par un membre de l'organisation le jour de l'événement.

Dans un souci d'équité, chaque équipe ne doit pas disposer de plus de 2 licenciés affiliés à la Fédération Française de Canoë Kayak. Les barreurs mis à disposition par l'organisation peuvent, au cours de la journée, être rameur pour leur entreprise auquel ils sont inscrits ; leur nombre est limité à un barreur par équipe.

Aucune tenue d'équipe n'est imposée, vous pouvez cependant porter les couleurs de votre entreprise, CE ou association. Les déguisements sont autorisés.

Le Madame 16 200 JARNAC – France
Téléphone : (+33)5 45 81 32 01 – Portable : (+33)6 98 53 32 01
Courriel : jsck@orange.fr – Web : www.jsck.fr

SIRET: 78121458000032

Règlement 2025

5. Entrainements

Grâce à votre inscription vous avez la possibilité d'effectuer 2 entraînements d'une heure par équipe, où les dates et heures seront fixés préalablement sur des créneaux fixes. Lors de ces entraînements, il est nécessaire d'avoir un minimum de 6 personnes présentes par équipe. Les inscriptions sur ces créneaux se fera par le biais ????

6. Déroulement

Le Grand Prix se déroule en plusieurs manches éliminatoires pour accéder à la finale qui déterminera le vainqueur. Les quotas d'accès mentionnés ci-dessous pourront évoluer en fonction du nombre d'inscrits.

Les poules :

Les poules seront tirées au sort, ces manches serviront à constituer les séries suivantes.

Les phases éliminatoires:

Les différentes phases éliminatoires : huitième, quart et demi-finales serviront d'accès à la finale. Le nombre de phases éliminatoires sera ajusté en fonction du nombre d'inscrits.

Classement:

Le vainqueur du Grand Prix de Canobus® 2025 sera le vainqueur de la finale. Le classement général de la compétition sera dans un premier temps le classement de la finale, puis, pour les non-finalistes, le classement des petites finales sera utilisé.

Placement sur la ligne de départ:

Pour les poules, l'ordre sur la ligne de départ sera aléatoire. Un numéro de ligne sera donné à chaque bateau à l'embarquement.

Pour les phases éliminatoires jusqu'à la finale, le classement et/ou le temps de la manche précédente seront utilisés pour placer les bateaux. Le meilleur sera à la ligne d'eau 1 et ainsi de suite.

7. Règles de course

Priorité :

Tout concurrent doit éviter les collisions en laissant toujours la priorité au premier bateau arrivant sur une bouée à contourner.

Collision :

Toute collision entre deux embarcations, provoquée de façon volontaire par l'une d'elles, peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à la disqualification, (*voir section 8).

Il est interdit de mettre un autre Canobus® en travers : le fait de continuer à ramer alors que l'avant du bateau est au contact avec une autre embarcation peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à la disqualification.

17-19 quai Ile Madame 16 200 JARNAC – France

Téléphone : (+33)5 45 81 32 01 – Portable : (+33)6 98 53 32 01

Courriel : jsck@orange.fr – Web : www.jsck.fr

SIRET: 78121458000032



Esprit Sportif :

Aucun concurrent ne doit avoir de paroles déplacées ou de gestes anti-sportifs envers un autre équipage. Il est interdit de s'accrocher à un bateau adverse ou de donner des coups de pagaie à un autre équipage. Il est formellement interdit de saisir un concurrent pour le mettre à l'eau pendant la course. Il est interdit de sauter à l'eau et de se mettre debout dans le bateau à la fin de la course.

Parcours :

Le premier parcours est une course en ligne droite permettant de définir les poules pour le second parcours. Le second parcours est une boucle, le nombre de tours et le sens de rotation sera fixé par l'organisation le jour de la course. Chaque virage est matérialisé par 3 bouées. Toutes les bouées sont à contourner par l'extérieur. Le non-franchissement intentionnel d'une ou plusieurs bouées peut entraîner des sanctions, (voir section 8).

Stratégie de course :

La stratégie de chaque course, en tenant compte du placement sur la ligne de départ, devra être définie avant l'embarquement et communiquée au barreur qui vous sera attribué. Celui-ci ne pourra être tenu comme responsable, si vos choix ne se sont pas révélés payant.

Départ :

Pour le départ, vous serez aux ordres du starter, il sera en charge de l'alignement des Canobus®. Le premier coup de pagaie pourra être donné après le coup de départ. En cas de faux départ, la manche pourra être recourue et l'équipage récidiviste passible de sanctions.

Arrivée :

Le chronomètre est arrêté dès que la pointe avant du Canobus® avec tous ses rameurs à bord a franchi la ligne d'arrivée.

Barreur :

Chaque barreur a le rôle d'arbitre sur la manche qu'il effectue.

8. Les officiels – Pénalités

Juge arbitre :

Le juge arbitre a pour devoir de faire respecter le présent règlement.

Comité de compétition :

Le comité de compétition instruit les réclamations, il se compose du juge arbitre (personne de l'organisation qui sera présent pour juger les manches) et d'un représentant de l'organisation.

Ce comité entendra individuellement chacune des parties en présence puis conjointement pour obtenir les explications nécessaires et pour rendre sa décision.

17-19 quai Ile Madame 16 200 JARNAC – France

Téléphone : (+33)5 45 81 32 01 – Portable : (+33)6 98 53 32 01

Courriel : jsck@orange.fr – Web : www.jsck.fr

SIRET: 78121458000032

Pénalités – disqualification :

Toute infraction au présent règlement peut entraîner une pénalité sur le classement des contrevenants.

Le juge arbitre peut prendre la décision d'appliquer des sanctions (pénalité en temps) en cas de faux départ répétitif, de refus de priorité ou de parcours non respecté intentionnellement.

En cas de tricherie une disqualification sera effectuée.

Le comité de compétition peut disqualifier un concurrent qui se conduit incorrectement ou qui, par sa conduite ou son discours, montre du mépris à l'égard des officiels, des concurrents ou des spectateurs.

La consommation d'alcool lors de l'événement est de la responsabilité du groupe ainsi, si nous considérons qu'un membre n'est pas apte il sera interdit d'accès à l'embarquement. De plus, tout comportement agressif et inapproprié entraînant à l'ordre public et des dégradations du site sera sanctionné.

Réclamations :

Le chef d'équipe est le seul interlocuteur de l'équipage vis-à-vis du comité de course ou de l'organisation. Toute réclamation déposée après le départ de la phase suivante n'est plus recevable.

8. Récompenses

Le vainqueur de l'épreuve recevra une coupe. Son nom sera gravé sur le bouclier du Canobus (trophée perpétuel) qui lui sera confié pour une durée d'un an. Le Bouclier reste la propriété de Jarnac Sports Canoë Kayak. Les équipages suivants recevront des coupes ou des lots en fonction de leur classement.

Des trophées et récompenses pourront être attribués par le comité organisateur en fonction de certains critères (ex : meilleure équipe féminine...).

Ils seront remis aux vainqueurs après l'homologation des résultats et du classement des équipes par le juge arbitre.

9. Sécurité

La sécurité sur l'eau est assurée par l'organisateur. Un service fixe des "Secouristes de Charente" est positionné au centre de la manifestation.

10. Droit à l'image

L'acceptation du règlement implique que le participant donne son accord à l'organisation du Grand Prix Canobus pour qu'elle utilise son image (photo et vidéo de l'événement) pour sa promotion et la diffusion de son image sous toutes ses formes (vidéo, journaux, internet, etc).

17-19 quai Ile Madame 16 200 JARNAC – France

Téléphone : (+33)5 45 81 32 01 – Portable : (+33)6 98 53 32 01

Courriel : jsck@orange.fr – Web : www.jsck.fr

SIRET: 78121458000032